



Retrait de points suite à une infraction

Par **Victor21110**, le **22/06/2016** à **21:23**

Bonjour

Ayant commis une infraction routière qui est d'avoir conduit sous l'empire de l'alcool et de stupéfiants, j'ai effectué toutes mes peines qui étaient 6 mois de suspensions, un stage de récupération de points obligatoire, et une amende. Suite à ça 6 mois plus tard j'ai pu récupérer mon permis puisque mes tests pour le thc étaient bons, mes 6 points étaient donc encore d'actualités, cette infraction devaient donc me coûter 8 points, mais je comptais sur le fait que les procédures traînent pour atteindre la date du 1er anniversaire de mon permis ce mercredi 22 juin, et récupérer 3 points puisque j'ai fais la conduite accompagnée. Mais problème, lorsque je me suis connecté sur le site gouvernemental pour consulter mon solde de point je vois qu'il ne me reste plus aucun point alors que je n'ai reçu aucun courrier et que j'ai encore physiquement mon permis de conduire, est ce normal?

Je vous remercie d'avance pour vos explications

Par **ax04530**, le **22/06/2016** à **22:00**

Bonjour

je vous invite à lire sur le même site l'article assez complet sur le sujet intitulé
LA NOTIFICATION IRREGULIERE DE L'INVALIDATION DU PERMIS DE CONDUIRE

Par **Maitre SEBAN**, le **28/06/2016** à **16:54**

Bonjour,

Je vous invite à aller en urgence chercher un relevé d'information intégral à la Préfecture.
Si votre solde est à zéro mais qu'aucune décision 48 SI n'a été notifiée, dépêchez vous d'aller passer un stage afin de pouvoir le faire créditer.

Je vous donne ces conseils sans avoir vu les documents mais c'est ce qui me semble le plus judicieux au vu des éléments que vous nous fournissez.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>